«ENTRE GÉNÉALOGIE, HISTOIRE ET PATRIMOINE»

Nouvelles de CHEZ NOUS

BULLETIN D'INFORMATION DE LA FÉDÉRATION DES ASSOCIATIONS DE FAMILLES DU QUÉBEC

Vol. 10, nº 7, juillet 2021

Message du président

Au moment où vous lirez ces lignes, je viens tout juste de recevoir mon deuxième vaccin, en date du 1er juillet. J'oublie les petits malaises qui s'ensuivent après ou le lendemain. Je pense davantage au retour à la normale que nous espérons tous. Je me dis que nous pourrons certainement nous rassembler le 30 octobre prochain, non pas pour se torturer les méninges, mais surtout pour le plaisir de nous retrouver enfin. Cela nous permettra de constater comment nos associations survivent à la pandémie qui a frappé notre monde de plein fouet.

Je pourrais m'arrêter ici et vous souhaiter de profiter pleinement de l'été et ce, même si la reprise de nos activités régulières doit attendre encore. Mais, puisqu'il est question de vacances et que la Gaspésie a attiré plus de monde que jamais en 2020, je veux en profiter pour vous faire une suggestion. Si vous passez par New Carlisle cet été, arrêtez-vous au musée-jardin consacré à l'ancien premier ministre René Lévesque, lequel a vécu son enfance dans ce village. Il est possible de revivre son histoire, mais aussi celle des années 1960-70 et 80 en marchant dans les jardins situés derrière le bâtiment, tout en regardant des photos présentées sur plusieurs panneaux. Ceci se fait idéalement en écoutant une présentation et des témoignages, certains même un peu sévères, avec des écouteurs prêtés par le musée, voire aussi des parapluies au besoin.

Michel Bérubé

Qu'on ait aimé ou pas René Lévesque, il faut admettre qu'il a été un catalyseur au sein de gouvernements, celui de Jean Lesage de 1960 à 1966 tout autant que le sien de 1976 à 1985, qui nous ont laissé un héritage considérable, celui d'une société plus moderne à bien des égards : un Québec qui s'affiche davantage en français, qui reconnaît les Premières nations et les Inuits, qui se comporte de façon plus démocratique; les règles affectant les appels d'offre ou le financement des partis en témoignent, deux référendums également. Le Québec se préoccupe davantage d'une meilleure utilisation de sa main-d'œuvre et du contrôle de ses ressources, surtout depuis la nationalisation de l'électricité en 1963, pensons aussi à l'agriculture et à la pêche, de même que de son territoire (contrôle des ZEC et protection de l'envi-

ronnement). Sa réglementation a également évolué, notamment en matière de sécurité sociale ou avec le Régime public d'assurance automobile.

Personnellement, je n'oublie pas que le Québec a traversé une récession qui a durement frappé son secteur industriel et le monde du travail au début des années 1980. On parlait beaucoup alors de nos secteurs mous comme le vêtement ou la chaussure. Pour relancer l'économie, il a fallu impliquer les partenaires socio-économiques lors de sommets ambitieux, relancer l'industrie de la construction avec Corvée-Habitation, lancer un régime d'épargne-actions axé sur la croissance des entreprises québécoises, assurer la naissance du Fonds de solidarité FTQ et d'autres fonds d'investissement qui suivront par la suite.

Des institutions comme la Caisse de dépôt ou Hydro-Québec (pensons à nos immenses barrages) ont pris de l'ampleur depuis cette époque, de même que des industries œuvrant dans les technologies, le génie, la science

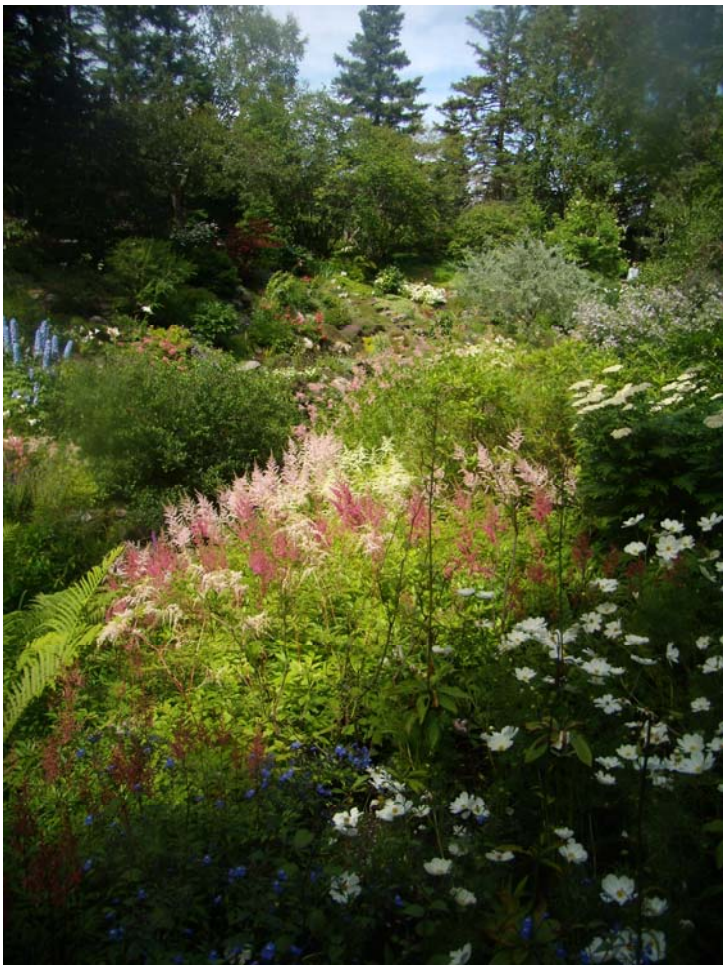

ou la santé. Le Québec a ainsi parcouru un bon bout de chemin depuis cinquante ans. Les divergences de vue qui sont légitimes dans le domaine politique ne doivent pas nous faire oublier les progrès accomplis et les maîtres d'œuvre de ceux-ci, même s'il y a eu aussi de grosses erreurs et des faux-pas. Reconnaissons qu'il a fallu à la fois du courage, de l'audace et de la persévérance pour faire évoluer l'ingénierie plus que complexe de notre société. Cette évolution-là, il ne faut surtout pas la sous-estimer.

Bon été

Les « trous » de notre Histoire, dont celui allant de1542 à 1608

Par Michel Bérubé

Ce que l'on m'a appris de l'Histoire du Canada sur les bancs d'école m'a laissé croire pendant longtemps qu'il ne s'était rien passé après la tentative d'établissement de Cartier et de Roberval à Cap-Rouge, en fait après l'échec de celle-ci, jusqu'à l'apparition de Champlain en Acadie suivie de la fondation de Québec. Je fus étonné de découvrir plus tard que des capitaines normands comme Jean Denys ou Thomas Aubert étaient passés dans le golfe Saint-Laurent bien avant le 1er voyage de Cartier, en 1506 pour le capitaine Denys, lequel a alors tracé une carte de la côte gaspésienne et de l'île d'Anticosti. Je suis plus étonné encore de découvrir maintenant qu'ils ne furent pas nos seuls visiteurs avant ou juste après Cartier et qu'il s'est même effectué des centaines de voyages à l'époque entre l'Europe et le golfe Saint-Laurent.

Au début, il y a eu la morue. Pêchée loin des côtes et disponible en abondance, elle a généré la constitution d'une véritable flotte de « terre-neuvas » qui a été présente dans le golfe tout au long du XVIe siècle. Cartier a même pu croiser un navire de cette flotte lors de son 1er voyage pour « découvrir » le Canada. S'il a le mérite d'avoir exploré le Saint-Laurent, donc l'intérieur du pays, il était fallacieux de laisser croire que le chemin pour s'y rendre n'était pas connu des Européens. Il l'était déjà, surtout pour des Basques, des Malouins[1] et des Normands : « À partir de 1520, les armements pour la pêche à la morue deviennent plus nombreux : on en compte pas moins de trois à Fécamp en 1522 et cinq à La Rochelle en 1523. Ces quelques indications tirées d'archives notariales ou judiciaires mal conservées ne peuvent révéler qu'une partie de l'ensemble de l'armement. Une source anglaise de cette époque révèle que la flotte de pêche française compte déjà alors plus de cent navires[2] »

Après qu'on se soit lancé dans l'exploitation systématique de la morue, une autre richesse, la peau de castor, a attiré les Français vers l'intérieur du continent : « Les greffes de notaires révèlent quatre-vingts bateaux nolisés pour ces destinations durant la seconde moitié du XVIe siècle, dont plus de la moitié durant les seules années 1560. La traite disparut presque complètement dans les années 1570 – on dénombrait un seul bateau – sans doute en raison des guerres de religion, qui atteignirent alors un sommet en France. La navigation reprit rapidement au début des années 1580, pour mieux s'effondrer par la suite…Le commerce maritime ne reprit qu'après la fin des guerres de religion et la proclamation de l'Édit de Nantes en 1598. Dans ces régions, le commerce des fourrures semble avoir été principalement une affaire normande[3] »

La Nouvelle-France fut donc en premier lieu intéressante pour certaines de ses richesses, dans le cadre d'une présence européenne qui ne fut longtemps que saisonnière. La volonté de coloniser le territoire fut beaucoup moins forte que celle d'exploiter certaines ressources. Éclairé par un tel constat, cela permet de relire l'histoire de nos débuts avec un autre regard. Il n'est pas étonnant qu'il soit question de compagnies privées (compagnie de Rouen de 1614 à 1625, compagnie de Caen de 1620 à 1627, compagnie des Cent-Associés de 1627 à 1663), dont les promoteurs se sont alors concurrencés pour contrôler le commerce de ces richesses, se préoccupant moins ou pas du tout d'amener ici des colons et ce, même s'ils y étaient théoriquement obligés en vertu de leur charte. Certains de nos premiers héros s'inscrivent dans une histoire qui peut également être relue avec une perspective différente, qu'il soit question d'Étienne Brûlé (1592-1633), de Pierre-Esprit Radisson (c.1636-1710), voire même des frères Kirke, des Querq nés à Dieppe qui sont à la fois Français et Huguenots. Ils ont

tous été qualifiés de traitres, alors que leurs initiatives s'inscrivaient davantage dans un contexte de concurrence commerciale et non dans l'affirmation d'une quelconque identité nationale.

Interprète de Champlain alors qu'il sortait à peine de l'adolescence, Brûlé a été le premier à résider chez les Hurons (1610-11), explorateur des Grands Lacs, découvreur du Michigan en 1623, le premier aussi à mettre les pieds au Wisconsin et notre 1er vrai « diplomate laïc » auprès des Autochtones (il a réussi un rapprochement avec les Sénécas, membres de la Confédération iroquoise). Il offre un bel exemple du héros maltraité par l'Histoire parce qu'il s'est retrouvé dans le mauvais camp[4], surtout celui de la compagnie de Caen qui fut évincée en 1627, par décision du cardinal de Richelieu. Son principal dirigeant, Guillaume de Caen, était un Huguenot. Le monopole des fourrures fut alors confié à la compagnie des Cent-Associés exclusivement formées de Catholiques. Les frères Kirke prirent ensuite Québec en 1629 pour le bénéfice d'une *Company of Adventurers of Canada*, le roi d'Angleterre leur ayant accordé le même monopole.

Brûlé et ses amis à l'embouchure de la rivière Humber. Dessin par C.W. Jefferys en 1933. Bibliothèque et Archives Canada

« *Overlooked is the influence Etienne Brûlé attained among the so-called « savages » of Huronia. He became the most important intermediary between the European and the natives in the economically vital fur-trade. Champlain, the de Caens and the Kirkes dependend upon him for beaver fur; the money of the period…*[5]" On a préféré nous enseigner que Québec était tombé aux mains des Anglais en 1629 plutôt que de nous expliquer que les Kirke/Querq étaient en réalité des Français, en fait des importateurs de vin associés à Guillaume de Caen. Œuvrant pour ceux-ci, Étienne Brûlé a été qualifié de traître aux Français par Champlain, jadis son mentor, et brûlé ensuite par les Hurons en 1633, avant d'être mangé. Quant à Radisson, il préféra lui-même faire affaires plus tard avec les Anglais, lesquels l'appuyèrent, lui et Des Groseillers, dans le projet qui mena à la création de la Compagnie de la Baie d'Hudson, mieux connu ensuite comme la *Hudson's Bay Company*, la plus vieille entreprise créée en Amérique du nord. Radisson épousa même la fille de Sir John Kirke lorsqu'il se retira en Angleterre, tout comme les Kirke.

Terre d'évangélisation pour certains, de colonisation pour d'autres, comme on nous l'a longtemps enseigné, la Nouvelle-France fut également et peut-être même davantage un champ de bataille commercial, rien de moins qu'un bonne affaire pour certains. Quelques-uns se sont servis de la religion pour mieux se positionner que d'autres. Il ne me semble pas que l'on nous ait expliqué trop clairement l'importance de cette dimension commerciale dans la description que l'on faisait autrefois de nos origines. Ces acteurs de l'époque ne s'intéressaient pas vraiment au pays, mais seulement à quelques-unes de ses ressources. Il n'est pas étonnant dans ce contexte que la colonisation n'ait vraiment démarrée sérieusement qu'avec Jean-Talon, soit à l'arrivée, sous l'influence de Colbert, des *Filles du Roy*.

---

[1] Rappelons-nous le « *Ni Français, ni Breton, Malouin suis* ».

[2] TURGEON, Laurier. Une histoire de la Nouvelle-France. *Français et Amérindiens au XVIe siècle Paris*, Belin, 2019, page 35.

[3] Idem, page 103.

[4] BURBEY, Louis H. The Dramatic Tragic Destiny of Etienne Brûlé, *Michigan's Pionneer of Pionneers*, Published by Louis H. Burbey, Michigan 1987, 96 pages..

[5] Ibid., page 77.

L'Association des Familles Gougeon inc (AFG)

À la suite à une résolution unanime des membres du conseil d'administration de l'Association des Familles Gougeon inc (AFG), il nous fait un grand plaisir de se joindre à la Fédération des associations des familles du Québec.

L'idée de créer une association de familles pour le patronyme Gougeon, est venu par suite des recherches sur l'ancêtre Pierre Gougeon, venu en Nouvelle-France nous croyons en 1684, plus spécifiquement à Montréal. Il a été vite constaté, à part de quelques mentions, qu'il y avait presque rien de colliger sur ce pionnier de la Côte Saint-Pierre. Pourtant le nom Gougeon est bien répandu au Québec, en Ontario et aux États-Unis. Par suite de discussions et de la participation de collègues généalogistes, l'Association des Familles Gougeon est né.

Après plusieurs rencontres, voici les étapes que nous avons entreprit pour mettre le projet en marche. D'abord, un conseil d'administration provisoire a été établi, avec un président, secrétaire, trésorier et conseillers avec le mandat d'élaborer des statuts et règlements, le tout suivi par notre demande d'incorporation auprès du Registraire des entreprises du Québec d'où nous avons reçu notre incorporation le 22 janvier 2020. Un compte a immédiatement été ouvert auprès d'une institution financière pour nos transactions bancaire, un dépliant d'adhésion bilingue pour le recrutement a été créé ainsi qu'une page Facebook pour mousser l'AFG.

Sur ce fait, il a été décidé d'utiliser les outils gratuits mis à notre disposition, tel Facebook d'où nous diffusons une infolettre et des capsules sur des personnages avec le patronyme Gougeon. De plus, nous avons annoncés notre création auprès d'autres associations de familles telles Les Descendants de Jean Ouimet inc et l'Association des familles Huard inc qui partagent nos valeurs et qu'ils ont eu l'aimable courtoisie d'annoncer notre existence à leurs membres par la voix leurs publications.

Dans la même veine l'AFG s'est aussi penché sur la création d'un dessin de l'ancêtre ainsi qu'un logo pour mieux nous identifier. Des articles sur l'ancêtre Pierre Gougeon ont été publiés dans des revues généalogiques tels l'Outaouais généalogique de la Société de généalogie de l'Outaouais et La Boullaïe pour les Ancêtres du Cercle Généalogique Vendéen. Deux autres projets sont en développement l'une est la présentation d'une plaque commémorative pour Pierre Gougeon à Aubigny en Vendée et suivi plus tard d'une autre à la Côte Saint-Pierre sur l'Île de Montréal.

La création de l'AFG n'aurait pas été réalisée sans l'implication des membres actuels avec leurs précieux conseils.

Denis Gougeon
Président
Association des Familles Gougeon inc.

Représentation de Catherine Danis et Pierre Gougeon par Ghislaine J. Auger-Boileau, artiste

Le rendez-vous manqué

Par Fernand Bastien

La fête n'aura pas lieu. Annulée de nouveau cette année après consultations auprès des membres du conseil d'administration et avec l'évidence de ce qui se passait sur le terrain (fin d'avril), ici comme ailleurs. La pandémie s'est imposée comme une invitée indésirable. Un deuxième *rendez-vous manqué* avec les membres et leurs conjoints (es) qui y participaient. Face à cet ennemi invisible, nous avons dû baisser les bras, bien malgré nous. Battre en retraite.

Cette vague épidémique nous a volé un deuxième ralliement de ce genre, sans pouvoir saluer et remercier ceux et celles qui assistent à cette rencontre annuelle de l'Association des familles Plante. Mais, ce n'est que partie remise. Entre-temps, laissez aller votre imagination et *songez* au plaisir que nous aurons de se retrouver ensemble en *juin 2022* à Victoriaville.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mars 2020, qui aurait cru à l'époque, seize (16) mois plus tard, qu'on en serait encore là? Alors que la nouvelle année a commencé dans les mêmes conditions, le premier défi, et non le moindre, aura été de garder une cohésion d'équipe des membres du conseil d'administration, dans un contexte où chacun est isolé chez soi. Défi relevé, la conjoncture actuelle ne se prêtant pas bien à une transition ou à une relève de la garde. Je m'ennuie cependant des échanges spontanés autour de la table de notre salle de réunion du restaurant *La Porte de la Mauricie* à Yamachiche.

ENSEMBLE DEPUIS 30 ANS

On se promettait toute une célébration pour notre trentième anniversaire au Mont Arthabaska à Victoriaville cette année. Ce fléau de la COVID-19 est évidemment venu jouer les trouble-fêtes. Pas de chance, un resserrement des consignes sanitaires nous a coupé les ailes. Il n'est toutefois pas question de passer sous silence ce fait saillant de notre association. C'est donc dans ce climat – peu festif, j'en conviens – que l'Association des familles Plante fêtera tout de même ses 30 ans d'existence. On trinquera ensemble plus tard, lorsque la tourmente sera derrière nous!

BIENVENUE AUX ASSOUPLISSEMENTS

Alors que des mesures affectant le déploiement d'un grand nombre d'expressions paraverbales (sourires, poignées de main, accolades) sont toujours de mises, accueillons avec joie, les assouplissements progressifs à venir selon la situation épidémiologique. La campagne de vaccination de masse ravive l'espoir d'un retour à une vie plus normale. Elle laisse entrevoir des jours meilleurs pour bon nombre d'entre nous.

TOUJOURS VIVANT

En 1987, Gerry Boulet a accepté d'interpréter une chanson écrite par Michel Rivard. Ses mots de l'album *« Toujours vivant »* résonnent encore aujourd'hui et montrent la voie à suivre pour tous et toutes jusqu'à la fin de cette crise : *« Je suis celui qui lutte/Quand la vie le culbute/Je retombe sur mes bottes/Les pieds dans la garnotte ».*

Chers membres, armons-nous de patience, frappons « *Dedans la vie/ À grands coups d'amour… »*, comme le dit si bien la chanson.

L'Historien P.H. HUDON nous raconte...

Cinq frères Bérubé en procès en 1800 (1)

Un volumineux document comprenant 56 longues pages notariées (Notaire Augustin Dionne, 26 mai 1800) nous révèle des faits intéressants concernant les Bérubé de Rivière–Ouelle à cette époque des années 1800.

Il s'agit de la difficile succession des héritiers d'André Bérubé III (1711–1793) et de Josephte Vézina (1718–1796), qui met en conflit Raphaël Bérubé, résident à La Pocatière, versus ses quatre frères: Henri–Aristobule, Jean–Beloni, Augustin et Henri–Théodore (voir le répertoire de Georges, Nos 32, 33, 34, 35 et 36 page 83).

Voici les faits: André Bérubé et Josephte Vézina avaient fait don de leurs biens le 21 décembre 1782 (Notaire Louis Cazes) aux quatre enfants susnommés, soit les quatre derniers enfants vivants et encore célibataires de cette importante famille de 17 enfants.

André Bérubé, grand propriétaire terrien de Rivière–Ouelle et de Kamouraska, avait récupéré la presque totalité des parts "Bérubé" de la pêche à marsouins de la Pointe; il jouissait d'un statut honorable dans la paroisse: un notable en somme! Il fut élu balli en 1764.

La donation comprenait 4 terres importantes à Rivière–Ouelle et deux concessions à Kamouraska. Une des terres de Rivière–Ouelle occupait "trois arpents de front par 42 arpents de profondeur, avec la maison et tous les animaux, plus les meubles et les ustensiles de culture". A Kamouraska: "Une terre de 11 arpents de front en bois debout au deuxième rang de Kamouraska et une autre de 15 arpents de front au troisième rang de Kamouraska, faisant la frontière avec le fief de St–Denis..." Des belles propriétés!!! Ces biens fonds portaient André Bérubé au rang d'un des plus "gros habitants" de Rivière–Ouelle à l'époque.

Comme c'était l'habitude, la donation prévoyait de verser aux parents donateurs une rente viagère annuelle, et de plus obligeait les quatre donataires de payer aux 10 autres de leurs frères et soeurs "pourvus par mariage, hors de la maison, en avancement d'hoirie, 1050 francs chacun..."

L'acte notarié énumérait quelques uns des montants précédemment versés: RAPHAEL, le moins avantagé lors de la donation, n'avait reçu que 120 francs, alors qu'ANGELIQUE, épouse d'Augustin Brousseau, (ce gendre d'André Bérubé n'apparait pas au répertoire de Georges) était dotée de 586 francs, et FRANCOIS (1746–1807), époux de Thérèse Hudon, de 300 francs. Voilà!

André Bérubé avait–il manqué d'équité dans le partage? Avait–il favorisé certains enfants au détriment d'autres?

Or, André Bérubé décède à 82 ans le 26 avril 1793; Josephte Vézina le suit dans la tombe le 2 mai 1796, âgée de 78 ans.

Raphaël Bérubé attend le 19 avril 1800 pour obtenir un jugement de la Cour du Banc du roi à Québec ordonnant de "faire un inventaire des biens meubles et immeubles de la succession de leur père et mère: André Bérubé et Josephte Vézina.

En obéissance à ce jugement, le notaire Augustin Dionne convoque donc le 16 mai 1800 "le demandeur Raphaël Bérubé et les quatre frères Bérubé défendeurs dans la cause", ainsi que deux arbitres et deux témoins: On délègue même le huissier, Nicolas Bouchard de Rivière–Ouelle, chez Raphaël Bérubé à telle date afin de procéder à l'inventaire... Raphaël se présente, mais ne demeure à l'inventaire qu'une demi–journée; il avait refusé de désigner un arbitre–estimateur pour le représenter. Attitude un peu bougonne! Le notaire dut alors en nommer un lui–même: Joseph Bonenfant. **À suivre**

Paul-Henri Hudon #1067

L'Historien P.H. HUDON nous raconte...

Cinq frères Bérubé en procès en 1800 (2)

***Suite** de septembre vol. 7 no. 4 p. 11 : Joseph Bonenfant.* L'arbitre des quatre frères Bérubé était Jean Dige, navigateur, entrepreneur en moulin à scie et à farine, et député du comté de 1792 à 1796.
L'inventaire dure trois jours; les déclarations assermentées des quatre frères suivent les visites de lieux et les prisées des biens: Henri–Théodore et Augustin déclarent ne posséder aucun meuble ni effet mobilier venant de leur père et mère. Seuls, Aristobule et Jean–Béloni avouent se partager quelque 8 vaches, deux taureaux, ainsi que les terres paternelles.
Aristobule et Beloni Bérubé ont généreusement contribué aux constructions des deux églises neuves de Rivière–Ouelle et de Kamouraska; en effet les vieilles églises de ces deux paroisses avaient été ébranlées par le violent tremblement de terre du 7 décembre 1791. La capitation pour Rivière–Ouelle s'était montée à 353 livres, et pour Kamouraska à 235 Livres, "suivant l'attribution de Messire Bernard Panet, prêtre et curé de Rivière–Ouelle... et suivant le reçu d'Antoine Lebel, premier syndic de Kamouraska en date du 29 septembre 1793". Ils tiennent donc à déduire ces frais passablement onéreux de la valeur des actifs.

(Comparons: les coûts pour peindre l'église de Ste–Anne)
(en 1799 se montent à 306 Livres pour la peinture; à)
(936 Livres pour la façon des nouveaux bancs. Cf:)
(Gérard Ouellet: Ste–Anne de la Pocatière, page 100)

Aristobule et Béloni font aussi soustraire de nombreuses améliorations faites aux terres reçues en héritage:
"– 22 arpents de clôtures en neuf qui ont été vus et visités par les sieurs Jean Digé et Joseph Bonenfant,
– 7 arpents de terre déboisés, roche et cailloux arrachés, charroyés, et la dite terre faite et parfaite à la charrue,
– 2 autres pièces de terre neuve bien plus difficiles à défricher,
– et plusieurs autres.... totalisant plus de 1500 Livres."
"Déclare et affirme le défricheur Béloni Bérubé que lors de la donation du 21 décembre 1782, il n'y avait sur la portion de terre qu'il occupe maintenant qu'environ vingt pieds de vieux bâtiments, savoir, étable, grange et écurie contigues ensemble; et qu'il y a environ sept ans, les dites vieilles bâtisses furent renversées par le vent; que depuis il a bâti à ses frais 80 pieds de bâtiments en neuf qui ont été estimés par les arbitres, déduction honorablement faite des vieux bois renversés par le vent et dont il s'est servi... 1000 Livres.
De plus, lors de la donation, il y avait sur la concession de terre qu'il occupe maintenant une vieille maison qui, en l'année 1793, tomba d'elle–même; et que depuis il s'est logé à ses frais une maison de 60 pieds de long sur 24 pieds de large, planchée haut et bas, couverte en planches et une partie en bardeaux, ayant 12 ouvertures et croisées, 5 lucarnes à la couverture, portant chassis... estimée 4500 Livres.
Il s'est bâti un petit pavillon servant de laiterie, 10 pieds en carré... 42 Livres.
...500 pieds de pieux et 400 de piquets d'épinette rouge vendus livrés, prêts à faire des clôtures... 55 Livres".
"Aristobule déclare à son tour qu'il a fait à ses frais un fournil et un four consistant en 20 pieds de long sur 18 de large, planché haut et bas, couvert en planches... 360 Livres. **A suivre** **Paul-Henri Hudon #1067**

Si nous vivons avec dignité, notre époque aussi sera digne. L'époque n'est que le reflet de la vie que nous menons. St–Augustin

L'Historien P.H. HUDON nous raconte...

Cinq frères Bérubé en procès en 1800 (3)

Il a fait à ses frais une grange de charpente close en planches et couverte de paille de 34 pieds de long sur 20 de large... 700 livres. Aussi 60 pieds de bâtiments de long sur 24 de large, grange et étable contigue, ensemble le tout de pièces sur pièces, couvert de paille... 700 livres.
Qu'il a aussi fait une maison de 50 pieds de long sur 22 pieds de large, contenant plusieurs appartements, planchée haut et bas, couverte en bardeaux sur planche, contenant 16 ouvertures et croisées, 5 lucarnes portant chassis sur la couverture... 4500 livres."
"Aristobule déclare aussi que les fruits et revenus des terres qu'il possède provenant de la dite donation depuis le décès de son père, tant en blé, pois, orge, avoine, montent en total à la somme de 8900 livres... suivant le compte de ce qu'il a payé en dîmes au curé de Rivière–Ouelle, déduction faite de la moitié pour les travaux de culture, semence, récolte et salaires de ses engagés... estimée à 4450 livres."
Bénoni pour sa part déclare des revenus nets de 3190 livres.
"Déclarent aussi les quatre frères Bérubé que depuis l'année du décès d'André Bérubé, leur père, à venir jusqu'à l'année 1796, les frais de la pêche à marsouins ont surpassé les revenus, mais que depuis la dite année 1796 que la terre et pêche à marsouins est affermée à Mrs Lymburner et Crawford, les fruits du dit affermage montent à 60 livres, 14 schellings, 10 deniers par année, ce qui fait 240 Louis, 19 schellings et 6 deniers..." Beaucoup d'autres détails sont rapportés dans ce document notarié; papiers et titres; dettes actives et passives, achats divers... Il serait fastidieux de les énumérer. Nous voulons ici attirer votre attention sur quelques points:

A – En 1782, lors de la donation de feu André Bérubé, il restait 4 enfants non mariés; ce sont eux qui ont hérité de la propriété. Théodore se marie en janvier 1783, et Augustin en juillet 1784. Ces deux derniers délaissent donc le patrimoine à Aristobule, ce "vieux garçon" marié à 39 ans, et à Bénoni (Béloni) marié à 32 ans. Théodore avait acquis une terre à La Pocatière "dans le second rang"; et Augustin s'est installé sur sa propre terre dans le rang dit "des Petites–Côtes" à Rivière–Ouelle.
C'est donc Aristobule et Béloni qui sont surtout pris à partie par Raphaël.
Le premier inventaire terminé, Raphaël Bérubé recourt à nouveau au tribunal qui ordonne le 16 février 1801 aux quatre frères "de se retirer devant le notaire Augustin Dionne et de produire les titres et contrats par eux mentionnés, ainsi que ceux qui ne furent pas produits..." La méfiance règne.
Lors de cette rencontre, on aboutit finalement à un arrangement à l'amiable. On renonce au procès de part et d'autre. On accorde à Raphaël "1200 livres à ajouter aux 1612 livres reçues avant ces présentes", formant un ensemble de 2812 livres. (Not. Augustin Dionne 18 mars 1801).
Raphaël était–il dans son bon droit? Est–ce par condescendance fraternelle? Fut–ce un compromis? L'affaire fut classée en tout cas à l'avantage de Raphaël.

B – Ce fut un partage difficile dans un patrimoine reçu et entretenu en collectivité, où chacun avait investi travaux et temps et argents de bonne foi, où il fallait soustraire les améliorations, la valeur ajoutée, tenir compte des détériorations, des dîmes, répartitions paroissiales, enlever les frais et dépenses, diviser les apports individuels.

C – Il y a beaucoup de renseignements dans un tel document: ex: Le type de culture à l'époque: blé, pois, orge, avoine, qu'on expédie sur les marchés de Québec par l'intermédiaire des marchands Pierre Casgrain, François Boucher, André Ouellet, sur les goélettes de François Guittard, d'Antoine Besançon; "La Ste–Anne", celle de Louis Gagnon: "La Marie–Elisabeth"; ou celle de Pierre Lévesque: "La Chantalle". ...À suivre

Merci à: **M. Paul–Henri Hudron** #1067

L'Historien P.H. HUDON nous raconte...

Cinq frères Bérubé en procès en 1800 (4e - fin)

Un Pierre Bérubé, époux de Marie Maltais (Malteste) est navigateur et capitaine de goélette à Rivière–Ouelle en 1811.
On n'en est pas encore à l'industrie laitière contemporaine; le cheptel des Bérubé est peu nombreux. On fait de la culture commerciale, en particulier pour alimenter les distilleries des Young et Ainslie de Québec.

E – Le paiement des dîmes et des capitations fait aux curés tient lieu de comptabilité pour inventorier les revenus des terres. Le reçu des dîmes, multiplié par 10 indique grosso modo les "fruits" des terres.

F – Il est étonnant qu'on laisse crouler au vent les vieux immeubles, autant les granges que les maisons. On préfère rebâtir à neuf, et en plus volumineux. Remarquez qu'on couvre encore les étables en paille, mais que les maisons sont couvertes en "bardeaux sur planches".

G– Que sont devenues ces magnifiques résidences des Bérubé de 60 et de 50 pieds de long à 5 lucarnes?
On construit beaucoup à Rivière–Ouelle à cette date. Les charpentiers, maçons et menuisiers ne chôment pas, particulièrement la famille de André Martin (ép. de Françoise Ouellet) dont les enfants, Joseph, charpentier, (ép. de Marie Bard), André, maître maçon comme son père Casimir, maître maçon également (ép. de Céleste Lizotte) et Paul, maitre menuisier (ép. de Marie–Rose Lévesque), tous des petits–fils de Louis Martin et de Josephte Bérubé (1721–1785) (Cette Josephte Bérubé est la soeur d'André Bérubé; cf: p. 79 du répertoire de Georges) cette famille Martin, cousine des Bérubé, est demandée jusqu'à Kamouraska et St–André pour des constructions.
Plusieurs des vieilles résidences de style "canadien" de Rivière–Ouelle datent de cette période. Les Martin pourraient être les auteurs de plusieurs d'entre elles.

H – On se construit aussi des fours, des fournils et des "laiteries"; ces dernières étaient des petits cabanons habituellement érigés au dessus d'un puits ou d'une fontaine, dans lequel puits on plongeait les bidons de crème destinés à faire du beurre; procédé de conservation, ancêtre de nos réfrigérateurs modernes.

I – La pêche à marsouins procure des revenus bien casuels; on déclare des pertes de 1793 à 1796; puis de 1797 à 1804, on préfère louer la pêche aux Anglais de Québec, Lymburner et Crawford, pour 100 Livres de revenus fixes annuels; les Bérubé récoltant 240 de ces 400 Livres. Cependant le 26 août 1805, les 4 frères Bérubé relanceront la Socité de pêche en compagnie de Pierre Casgrain, du seigneur Perrault, du marchand François Boucher et de quelques autres, dont trois frères Ouellet. (Notaire Augustin Dionne).
Mathieu Lymburner et John Crawford déléguaient leurs agents, John Parker et Michel Water pour négocier divers contrats de pêche: Ainsi le 10 juin 1797, ils achetaient de François Bérubé (ép. de M.–Thérèse Hudon) un arpent et demi de front, c'est à–dire la batture et la devanture, partie des trois arpents que François Bérubé possède à la Pointe aux Orignaux... pour faire les claies et y tendre des pêches à marsouins tout ainsi que bon leur semblera..."
Le 27 juillet de la même année les "Anglais" achetaient encore "de Jean Digé et Henry Bérubé, pour 9 ans un arpent et demi de devanture de terre à la Pointe aux Orignaux... pour tendre tout pêche, tant à marsouins qu'autres poissons généralement quelconque..." Cet Henri Bérubé est Henri–Théodore, marié à Charlotte Hudon en 1783.

Merci à: **M. Paul–Henri Hudon** #1067

Lettre de Madame LaPluie

Chers Québécois et Québécoises

Bonjour, c'est moi, la pluie. Je voudrais répliquer à la campagne de dénigrement que vous menez à mon égard. Je sais que vous me détestez depuis toujours, et cet été encore plus que jamais. Ben savez-vous quoi? Je suis encore plus tannée de vous autres que vous êtes tannés de moi! C'est fort. Ça fait 400 ans que j'endure, aujourd'hui, je déborde!

Je ne suis plus capable de vous entendre vous plaindre de moi: Ah non pas encore de la pluie! Maudite pluie! Y fait pas beau! Ah mais c'est quoi ça il ne fait pas beau? C'est tout à fait subjectif. Pourquoi le soleil, c'est du beau temps et la pluie du mauvais temps? Vous irez en Éthiopie, au 100e jour de sécheresse, voir s'ils trouvent qu'il fait beau. Laissez-moi vous dire que, lorsque j'arrive là-bas, c'est moi, le beau temps.

Pourquoi êtes-vous en adoration devant le soleil? Le soleil vous brûle, vous donne le cancer et vous tue. Vous êtes absurdes. Vous vous déshabillez quand il fait soleil et vous vous habillez quand il pleut! Gros quotients! C'est le contraire qu'il faut faire.

Le soleil, c'est du feu. La pluie, c'est de l'eau. Vous habillez-vous pour prendre votre douche? Votre peau aime l'eau. Votre peau hait le feu. Vivez en harmonie avec votre corps. Quand il pleut, au lieu de vous couvrir et de vous réfugier dans la maison, enfilez votre maillot et venez dehors. Pas besoin de crème et d'indice de protection. Vous n'êtes jamais autant en sécurité dehors que lorsqu'il pleut. Bien sûr, un éclair peut venir vous chatouiller un peu. Mais là, pas besoin d'avoir peur, franchement! Avez-vous déjà gagné à Loto-Québec? Non? Ben vous ne serez pas foudroyé non plus.

J'ai un cœur, moi aussi. Comment pensez-vous que je me sens quand j'entends quelqu'un dire: ah on a eu un été pourri, il a plu tout le temps. C'est pas parce qu'il pleut qu'on ne peut pas avoir un été merveilleux. Que fait l'homme quand il fait soleil? Il joue au golf. Que fait l'homme quand il pleut? Il fait l'amour. Vous n'allez pas me dire, messieurs, que vous préférez jouer au golf plutôt que faire l'amour à votre femme? Et vous, mesdames, vous allez pas me dire que vous préférez que votre mari joue au golf plutôt qu'il vous fasse l'amour?

Il n'y rien de plus romantique, de plus sensuel que moi. Quand on tombe amoureux, on dit qu'on a un coup de foudre, pas un coup de soleil. Le coup de soleil, ça vous rend rouge comme un homard, puis vous pelez pendant deux semaines. Le coup de foudre vous rend heureux et léger. Pourtant vous chantez le soleil: Oh Soleil! Soleil!

Vos grands poètes écrivent même des odes à la neige: Ah! Que la nei-

ge a neigé, Mon pays, c'est l'hiver. Pour moi? Rien. À part une toune de Vilain Pingouin. Rien pour remonter un ego. Voulez-vous bien me dire ce que je vous ai fait pour que vous aimiez même la neige plus que moi? C'est du racisme! Après que je suis tombée, vous n'avez rien à faire. Vous allez dehors et vous sifflez. Pas de pelletage, pas de millions à dépenser pour tout ramasser avec des camions. Niet. Votre gazon est plus beau. Et l'air sent meilleur. Mais pas le moindre merci. Pas la moindre poésie.

Je suis tannée des petites météorologues qui parlent de moi comme si j'étais la peste ou Ben Laden: Ah on ne vous dira pas ce qui s'en vient pour la fin de semaine! C'est effrayant! Faut surtout pas que vous soyez fâchés contre moi, je n'y suis pour rien! on le sait bien, que tu n'y es pour rien. T'es pas Zeus! t'es juste une jolie fille qui lit des cartons. La pluie est un effet spécial qu'aucun Stephen Spielberg n'est capable de reproduire. Au cinéma, parfois, ils font pleuvoir sur un coin de rue, et ça leur coûte un bras! Wow! Moi, je suis capable de pleuvoir de Gaspé à Gatineau! Pour pas une cenne! Profitez-en au lieu de gueuler!

Y a juste Gene Kelly qui a compris qu'on peut avoir du fun sous la pluie. Si toutes les belles filles se promenaient en costume de bain quand il pleut, il y aurait plus de gars sur les terrasses les jours de pluie que les jours de soleil.

Quand il mouille, c'est le temps de laver votre char, ça ne peut pas être plus écologique. C'est vrai, vous n'arrêtez pas de dire que l'eau est rare, qu'il faut l'économiser, il y a même des polices pour surveiller ce que le voisin fait avec son boyau. Et quand cette manne vous tombe du ciel, arrose vos jardins, nettoie vos trottoirs, gratis, vous trouvez le moyen de râler.

Ça va faire! Le monde change. Ben vous allez changer. Le virage vert, vous allez le prendre pour vrai. Vous n'arrêtez pas de dire que vous êtes verts et vous déprimez quand il pleut. C'est pas logique. Qu'est-ce qui rend la planète verte? Moi! La pluie! Le soleil la rend jaune caca. Le réchauffement de la planète, ce ne sera pas ma faute à moi, ça va être la faute du soleil, que vous aimez tant. Vous allez disparaître à cause du soleil, pas à cause de la pluie!

Avant, vous aimiez les gros chars qui polluent, maintenant, vous aimez les petites caisses électriques. Avant, vous aimiez le soleil, maintenant vous allez aimer la pluie. Le beau temps, ça va être moi. Le mauvais temps, ça va être lui

Sinon, je m'en vais. Ou plutôt je reste!

Tiré de : Le Charentais, Association des familles Parenteau
Vol. 22, no 4

« Les Cageux », un métier québécois du 19e siècle

Par André Roy

Vers la fin août, au gré d'une grande marche effectuée sur la magnifique promenade Samuel de Champlain située au bord du fleuve Saint-Laurent à Québec, mon attention fut portée vers un lot de bâtiments que la Commission de la Capitale nationale ont appelé la station des *Cageux*. C'est un lieu de détente et de contemplation, la station des *Cageux* offre également des services d'accueil aux visiteurs. Le pavillon multifonctionnel du quai des *Cageux* est à la fois un lieu de service et d'interprétation. Une courte exposition, agrémentée d'une projection sur écran, y traite des *cageux* et du commerce du bois qu'a connu la ville de Québec vers la fin du 19e siècle.

Le quai des *Cageux* à Sillery
à la Promenade Samuel de Champlain
Photographie André Roy (septembre 2008)

Québec, une ville de bois...

Il faut remonter dans le temps voire au début de la colonie, pour connaître le destin que la forêt québécoise connaîtra. Au début, Jacques Cartier cherchait de l'or et des épices; Champlain, quant à lui, des fourrures et des âmes. Ni l'un ni l'autre ne s'intéressèrent à la forêt qui étreint alors les rives du fleuve et s'étend à travers l'intérieur, passant insensiblement d'une forêt de feuillus au sud à une forêt de conifères, plus au nord, avant de s'évanouir progressivement dans la toundra. Cette belle indifférence (?) se poursuivra pendant tout le régime français, car l'économie de la colonie repose essentiellement sur le commerce des fourrures. De la forêt, on ne demandait rien d'autre que du bois de chauffage, des poutres et quelques planches de pin, de merisier ou de noyer, dont les habitants font des meubles.

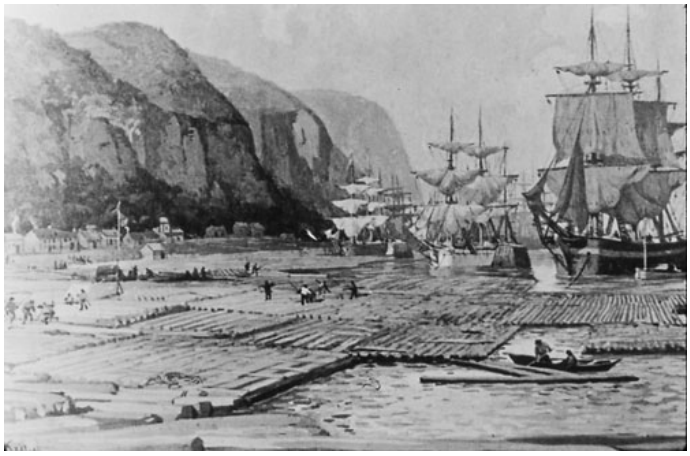

Il y a bien quelques tentatives de construction navale, entre autres à Québec et à Sorel, mais celles-ci se soldent par un échec. Par contre les moulins à scie se multiplient et, vers la fin du régime français, l'exploitation de la forêt est devenue une entreprise rémunératrice et nombreux sont ceux qui s'y livrent.

Or, dès la prise de possession de la colonie par les Anglais, en 1763, la marine britannique se réserve l'exclusivité du bois, chêne et pin surtout, nécessaire à la construction et à la réparation des vaisseaux royaux. Mais les Britanniques voient plus loin. L'année suivante, ils nomment un arpenteur général, afin d'assurer à perpétuité à leur pays des réserves de pins et de chênes. La « Navy » a une conviction profonde : l'Angleterre pourra contrôler ces nouveaux territoires en autant qu'elle pourra faire le commerce du bois ou même contrôler les zones d'exploitation forestière.

Pourtant, le commerce du bois se développe lentement, à cause de l'opposition des constructeurs anglais pour qui le bois de la Baltique est meilleur et moins cher que celui du Canada. Mais, au tournant du siècle, *et nous pouvons dire à merci* à l'empereur Napoléon qui interdit à l'Europe tout commerce avec l'Angleterre, son ennemie mortelle. Cette interdiction vise particulièrement le bois de la Baltique. La « *Navy* » se demande alors où s'approvisionner. Pourquoi pas celui Canada, avec de grands chênes, pour fabriquer la coque des navires et de longs pins blancs, pour les bossoirs et étais des grands mâts.

Philemon Wright

Un homme détient la solution ; un Américain du Massachusetts, Philemon Wright, fondateur de Hull, établi tout près de la vallée de la Gatineau dont une grande terre défrichée aux abords de la rivière des Outaouais (Ottawa River), face à Bytown (qui sera appelé plus Ottawa), a eu l'idée de consolider ses dettes à la suite des travaux encourus sur sa terre, en réutilisant les ressources naturelles disponibles. Pourquoi ne pas vendre ce bois à l'Angleterre.

Philemon WRIGHT
(1760-1839)

Premier voyage d'une *Cage de Philemon Wright*

Les Britanniques ayant besoin de billes de bois équarries, le seul moyen de les transporter vers les navires à voiles européens reste par la voie d'eau : de la rivière des Outaouais vers Montréal et Québec, par la voie fluviale du Saint-Laurent. Québec étant un port important à cette époque Philemon Wright, son fils et trois autres hommes décidèrent de convoyer une *cage,* un train de bois, jusqu'au port de Québec au prix d'un voyage très difficile. L'entreprise se montre toutefois lucrative pour Wright, d'où la décision de continuer le commerce du bois dans la région du canton de Hull.

Bien avant Wright, au 18e siècle, d'autres cages étaient en opération sur le lac Champlain, vers la rivière Richelieu, le Saint-Laurent et des rives de Québec. Or, «l'ère des Cageux» prendra une place particulière durant la période qui touche le 19e siècle.

De 1840 à 1840, plus de 2000 cages arrivent par année à Québec. Une cage contient 100 petits radeaux de 2000 à 2400 billots côte à côte. Imaginez maintenant 1000 cages côte à côte, ces îles de bois de différentes grandeurs, pouvaient rejoindre Pointe-Lévy, sur la rive opposée à Québec.

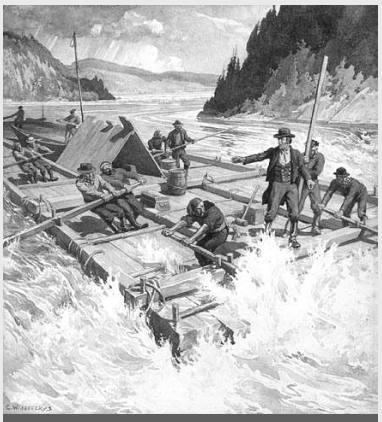

Illustration de la première expédition en Cage de Wright de l'Outaouais vers Québec.

Dès l'hiver 1805-06, Wright envoie son personnel à l'assaut des pins blancs, des pins rouges de même que les plus beaux feuillus de l'Outaouais. Après avoir équarri les arbres*, il en fait un chapelet de radeaux appelés -*les cages*- qu'il lance sur la Gatineau. Le 11 juin 1806, le premier train de bois débouche sur l'Outaouais pour ensuite gagner le fleuve. Les cages arriveront à Québec où elles seront démontées, le bois étant embarqué sur des bateaux en partance pour l'Angleterre. Entre 1807 et 1823, Wright envoie ainsi 300 cages à Québec, chacune comprenant de 1500, à 2000 pièces de bois.

Comment les cages étaient construites

Donc après l'équarrissage des arbres, (*La raison pour laquelle les bûcherons équarrissaient les arbres, c'était pour équilibrer la cargaison et empêcher les billots de rouler lors de leur transport en bateau pour les colonies de l'Angleterre*), les billots ont un mètre de côté et plus de 30 mètres de long. Cela vous donne un bonne idée de la taille des arbres qui recouvraient notre pays à l'époque.

Une cage de bois est constituée de plusieurs radeaux attachés les uns aux autres, Chaque radeau mesure 12 mètres par 30. Il est en général construit avec deux types de bois : le pin et le chêne.

Le pin est léger et il flotte. Il sert donc de base flottante aux radeaux. On empile le chêne par-dessus car il est lourd et il ne flotte pas. Pourtant, il est très résistant à l'eau. C'est cette grande qualité qui en fait le meilleur matériau pour la construction des navires.

Dans les endroits où le fleuve Saint-Laurent est large et tranquille, les radeaux restent attachés ensemble pour former la cage. Quand ils arrivent à la tête des rapides, les *cageux(1)* détachent les radeaux de la cage et les font descendre un à un. Ils les dirigent tant bien que mal avec des rames de 10 mètres de long installées à l'avant et l'arrière du radeau. La descente des rapides constitue la partie la plus dangereuse du travail des cageux. Si le radeau se brise ou heurte un récif, c'est la mort certaine qui les attend.

(1) Cageux. Au canada francophone, c'était le nom donné aux hommes qui convoyaient les «cages» de bois sur les rivières. Et un des plus illustres employés de Philemon Wright fut le légendaire Canadien-français Jos Montferrand. Un timbre de Poste Canada commémore sa légende.

Les *Cageux*

Ils sont appelés également *raftmans*, *cageurs*, hommes de cage et flotteurs. Ils ont 17 à 35 ans. Les jeunes garçons du 19e siècle discutaient régulièrement des cageux. Ils en faisaient leurs héros. Ces derniers étaient pour la plupart des Canadiens-français et des Amérindiens. Les Canadiens-français étaient reconnus comme étant des bons cageux : courageux, au sang-froid – des durs à cuire; tandis que les Amérindiens avaient la réputation d'être habiles de leurs mains. Pour ce qui est des Canadiens-français, l'alcool coulait souvent à flot lorsqu'ils récoltaient leur chèque à Ottawa (Bytown). Ils furent des fiers batailleurs, orgueilleux. Ils possédaient une certaine joie de vivre et une foi inébranlable. Les cageux gagnaient environ 12 dollars par mois en 1860, et 30 $ en 1880. Il ne faut pas oublier qu'ils travaillaient à la prospérité du pays.

Les bûcherons équarrissent les arbres avant d'en faire un chapelet de radeaux.

Dans la manœuvre de la cage, les cageux chantaient régulièrement. Voici une chanson qu'ils se plaisaient à fredonner. Elle fut popularisée notamment interprétée par Jacques Labrecque (St-Benoît-du-Lac 1917 - Longueuil 1995).

Un des radeaux d'une cage descendant dans les rapides.

Les cageux dormaient tous à la belle étoile souvent sur de la paille. La nourriture était cuisinée à la Cambuse ou « cookerie », cette dernière occupait tout un radeau complet. La nourriture offerte aux Cageux était composée de fèves au lard, de lard salé, de patates, parfois de jambon, de galettes de sarrasin ou celles «du Cageux», à la mélasse, de pain, de thé. Puisque le métier est difficile, les cageux demandaient une nourriture riche en calories. À noter que l'alcool était interdit sur la cage. Il faut ajouter également que l'outillage, cordes, etc. étaient également sur le même radeau que la Cambuse pour sauver de la place et pour la sécurité des Cageux qui œuvraient sur la cage.

Les Cageux formaient plusieurs équipes qui se relèguaient pour accomplir les tâches importantes sur la cage. Ils suivaient un cycle journalier, sans arrêt. Les hommes gardaient leurs sens éveillés à tous les dangers : l'eau mouvementée des rapides, un coup de sifflet, un feu ou le son d'un cornet de brume d'une autre équipe de Cageux annonçant un obstacle.

Les Cageux au repos avant le grand départ pour Québec.

LA CHANSON DES RAFTMANS

La you c'qui sont tous les raftmanns? (bis)
Dedans Bytown sont arrêtés
Bing sur le ring
Laissez passer les raftmanns
Bing sur le ring, bing bang!
Dedans Bytown sont arrêtés
Dans les chantiers ils sont montés (bis)
Des provisions ont apporté
Sur l'Outaouais s'sont dirigés
En canot d'écorce ont embarqué
Dans les chantiers sont arrivés
Des manch's de hach's ont fabriqué
Ils ont joué de la cognée
À grands coups de hach's trempé's
Pour l'estomac leur restaurer
Des porc and beans ils ont mangé
Après avoir très bien dîné
Un' pip' de platr' ils ont humé
Quand le chantier fut terminé
S'sont mis à fair' du bois carré
Pour leur radeau bien emmancher
En plein courant se sont lancés
Sur l'ch'min d'Ayulmer ils ont passé
Avec l'argent qu'ils ont gagné
Sont allés voir la mèr' Gauthier
Et les gross's fill's ils ont d'mamdé
Ont pris du rhum à leur coucher
Et leur gousset ont déchargé
Le médecin ont consulté

Les cageux en plein action dans les rapides

♫ La You c'qui sont tous les raftmanns? ♪♫
♫ Bing sur le ring ♪♪
♪♪ Bing sur le ring, bing bang ♫♫

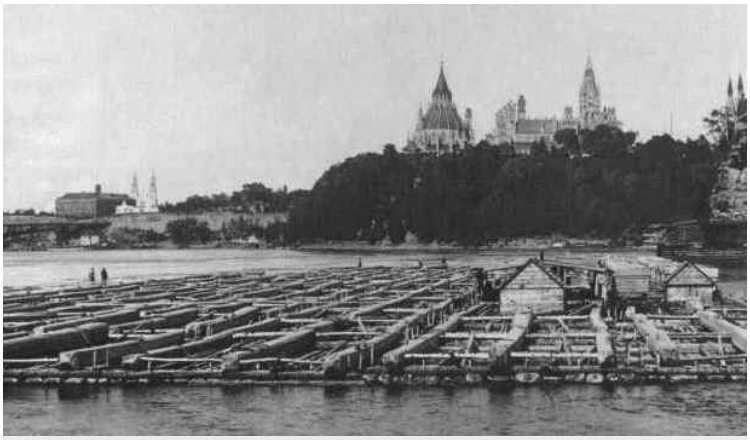

L'ampleur des cages étaient assez impressionnante

Rendus à bon port, les cageux laissaient leur cage aux ouvriers pour que ces derniers puissent démonter les radeaux pour ensuite mettre les billes dans les bateaux pour les transporter dans les colonies de l'Angleterre.

Tiré de : La Souche, no 86, printemps 2008

Pourquoi « dit Lafleur »?

Par Michael Sevigny

(Traduit de l'anglais par Michel Dumas)

Lors d'une réunion annuelle, Julien Lafleur me demande pourquoi certains de la famille ont pris le nom « Lafleur » et n'avaient pas poursuivis avec « Sévigny dit Lafleur ». La réponse à la question se compose de plusieurs parties.

Premièrement d'où vient le nom « dit »? Pour de nombreuses années durant le moyen âge la plupart des personnes n'avaient qu'un seul nom. Les Nobles avaient souvent un prénom et prenait le nom de leur terre comme nom de famille. Cela a conduit à une chaîne d'identité difficile à retracer puisqu'un seul fils poursuivrait sous le nom de la terre et les autres assumaient le nom des terres qu'ils leurs étaient donnés, achetés ou obtenus lors de leur mariage. Au fil du temps la noblesse et l'accroissement de la population a commencé à prendre des noms de famille qui sont les mêmes pour tous les fils dans la famille. À mesure que les gens ont cessés de se déplacer, de nombreux cousins dans un même village avaient le même nom de famille et prénom. Afin d'indiquer la personne de qui ils parlaient, ils utilisaient un « dit » (dit pour say en anglais) afin de préciser l'identité de la personne. Les noms « dit » ne sont pas des surnoms puisqu'ils sont transportés à travers les générations et ils ne sont pas un pseudo car ce mot a une mauvaise connotation. Ils sont plutôt comme « Aussi connu comme » (Also Know As).

Quand nos ancêtres pionniers s'installèrent en Nouvelle France, ou leurs descendants, ils ont pris des noms « dit » pour les raisons ci-dessus, et d'autres raisons. Qu'est-ce que « dit » veut dire ou pourquoi ils ont été donnés? Voici quelques exemples:

- « Noms de guerre » donné aux hommes quand ils sont entrés dans le service militaire, voir l'explication ci-dessous. Le Centre canadien de généalogie de la Bibliothèque et Archives Canada affirme que le nom « dit Lafleur » est associé à 56 différents noms de famille tels que Béique, Biroleau, Soret, Sévigny, etc. ».
- Lieu d'origine - Jean Bastarache dit Le Basque - de Bayonne, France à proximité de la frontière espagnole au Pays basque.
- Prénom de l'ancêtre - Bernard Gonthier avait des descendants Gonthier dit Bernard, et maintenant juste Bernard.
- Attributs physiques - dit Laroche, possiblement de LeRousse qui veut dire aux cheveux rouges.
- Caractéristiques - Simon René Simoneau dit Sanschagrin qui voulait dire "sans regret".
- Succession ou terres - de Sévigné qui n'est pas un nom « dit », notre nom était dérivé d'un fief / Nom de domaine. Un autre exemple donné par un auteur est Philippe Gauthier de Comporté.
- En cas d'occupation ou de guilde - dit Le Boucher.

D'où le nom « dit Lafleur » provient? Les noms « dit » étaient souvent accordés à une personne quand ils sont entrés dans le service militaire. Cette pratique a probablement été fait pour plusieurs raisons. Premièrement, il a créé un groupe de même niveau où le niveau social de la personne n'est plus utilisé, comme les nouvelles recrues appeler par leur rang. Deuxièmement, il a rendu les personnes plus anonymes et moins susceptibles pour eux-mêmes ou leurs familles de mauvais traitement par l'ennemi. Il est soupçonné, mais non confirmé, que Jullien Charles de Sévigné est venu en Nouvelle France comme un marin et obtenu le nom «dit Lafleur », puisque nous ne voyons pas l'utilisation de ce nom dans le nom « dit » dans la ligné Sévigné en France.

Mon épouse, Jeanne, et Paul Sevigny de Lewiston, Maine pense que Jullien Charles a pris le nom « dit Lafleur » comme une connexion à la Fleur de Lis et à Louis XIV, roi de France qui a utilisé ce symbole.

« de Sévigny dit Lafleur, Julien Charles, né en 1668 (sepult. et des contr. mar) originaire de la paroisse Saint-Germain, ville de Rennes, (- ILLE ET VILAINE -) du mariage de Gilles Sévigny, marchand, et de Gillette DeFoy. Il est probablement arriver en Nouvelle France comme soldat d'une Compagnie du détachement des troupes de la Marine. Au terme de son engagement, il devient agriculteur. » (De « Les Bretons en Amérique du nord, Des origines à 1770 » M. Fournier 1987).

Alors pourquoi une partie de la famille a changé « Sévigny dit Lafleur » pour seulement Lafleur ou Sévigny? Il y a plusieurs explications possibles. Le récit que j'avais été informé est que le gouvernement fédéral du Canada a ordonné qu'une personne ne puisse utiliser qu'un seul nom, pas deux interchangeable, comme c'était la coutume avec les noms « dit ». Ils étaient supposés que certains pourraient utiliser les noms « dit » pour éviter la loi. Après beaucoup de recherches, je n'ai pas été en mesure de trouver aucune référence écrite pour justifier ce récit. Cependant, Denis Beauregard déclare dans l'une de ses pages Web que les dossiers de loi de 1866 exigent une personne à utiliser le nom enregistré à la naissance ou devaient demander officiellement un changement de nom auprès de l'administrateur civil. Il continue d'affirmer que la perte des noms « dit » était tout autant juridiques que sociaux. Comme de plus en plus de personnes se sont déplacées dans des villes et a obtenu des emplois chez de grandes sociétés, ils ont besoin de comptes bancaires. Les employés de banque ne sont pas enclins à vous reconnaître en tant que Sévigny si vous êtes plus connue sous le nom Lafleur, et vice versa, donc il fallait faire attention à l'utilisation du nom « dit ». Aussi la forte immigration vers les États-Unis, où l'utilisation de deux noms n'était pas commune, a eu comme résultat que de nombreuses familles ont changés pour un seul nom.

J'ai examiné les documents liés à Jullien Charles de Sévigny dit Lafleur et ses enfants avec Marguerite Rognon et j'ai constaté les faits suivants qui mentionnent Lafleur. Notez que le nom Lafleur n'est pas utilisé dans tous les records impliquant un individu, et que dans un petit nombre des premiers dossiers Lafleur est utilisé sans Sevigny. Je suis encore à rechercher et obtenir certains des documents mentionnés dans le nouveau Drouin et PRDH dont plus sera inscrit dans la prochaine édition de La Sève.

- 26 Avril 1705 baptême de Charles Civigny dit Lafleur "fils du mariage de Charles Civigny dit LaFleur et de Marguerite Rognon " à St-Pierre, Île d'Orléans
- 2 Mai 1710 inhumation de Jean Baptiste Lafleur, à l'âge de 15 mois, à St-Pierre, Île d'Orléans
- 1 Octobre 1720 inhumation de Marguerite Lafleur, à l'âge de 22 ans, à St François de Sales, Neuville
- 8 Juillet 1721 baptême de Jean-François "… fils de Charles Sevigny dit Lafleur et de Marguerite Rognon "à St-François de Sales, Neuville (c'est ma ligne)
- 29 Septembre 1727 inhumation de Charles Sivigni dit Lafleur à St-François de Sales, Neuville
- 24 Mai 1730 [notaire J.-N. Pinguet de Vaucour] "Vent d'un emplacement situé en la haute ville de Québec, rue des Carrières;… à Charles Sevigny édit Lafleure, de la Ville de Québec"
- 14 Janvier 1736 [notaire J.-N. Pinguet de Vaucour] "Marché de maçonnerie de cheminées entre Antoine Sivigny dit Lafleur, maître maçon et tailleur de pierre, de la

seigneurie de Neuville, et Nicolas Philibert, marchand bourgeois de la Ville de Québec"

- 27 Août 1738 baptême d'Augustin "un petit garcon D'Antoine Sivigni dit lafleur et de Marie Francoise Bélan" à St-François de Sales, Neuville
- 1 Janvier 1741 baptême de Marie Geneviève petit fille d'Antoine Sivigni Dit lafleur, et de Marie Francoise Bélan "à St-François de Sales, Neuville
- 14 Mai 1742 enterrement de "Louise belmare fille d'Etienne belmare et de francoise Sivigny dit lafleur" à Yamachiche
- 21 Juin 1743 enterrement d' "un petit garcon d'Antoine Sivigni dit lafleur" à Neuville
- 4 Septembre 1747 le mariage de "Sieur Julien LaClerc… et Elizabeth Sivigny Charles de Sivigny dit Lafleur" à Notre-Dame de Québec
- 30 Mai 1749 [notaire J.-B. Choret] "Donation de terre située dans le fief Marandas sur le fleuve Saint-Laurent; par Pierre Croteau et Marie Chartrée, son épouse, de Saint Antoine de Pade, à François Sivigny dit Lafleure, de Tilly"
- 30 Avril 1754 [notaire J.-C. Panet] "Liquidation de compte entre Marie-Elisabeth Dasilva, veuve de Jean Morand, et Charles Sevigny dit Lafleur et Marie Louise Morand, son épouse…"
- 18 Mars 1755 [notaire Sanguinet - S.] "Engagement en qualité de matelot de Nicolas Dion, de la Côte de Beaupré, paroisse du Château Richer, à Maurice Jean, maître boulanger, de la Ville de Québec, et Charles Sivigny dit Lafleur, navigateur, de la Ville de Québec "
- 14 Octobre 1755 [notaire C. Louet] Procuration de Charles Morand, voyageur, de Detroit, à Charles Sevigny dit Lafleur, de la Ville de Québec, rue des Carrières, son beau Frère "
- 29 mars 1757 [notaire J.-C. Panet] "Cession d'une part de terre située à Saint Augustin; par Charles Sevigny dit Lafleur, navigateur de la Ville de Québec, à Françoise Beloy, veuve de Antoine Sevigny"
- 2 Avril 1757 [notaire J.-B. Decharnay] "Arrêté de compte et partage des biens entre Elisabeth Dassilva, veuve de Jean Morand, Charles Sevigni dit Lafleur et Marie Thérèse Morand, son épouse… "
- 3 Août 1757 [notaire J.-B. Decharnay] "Quittance de Charles Sevigni dit Lafleur, navigateur et Marie Thérèse Morand, son épouse, de la Ville de Québec, rue des Carrières…"
- 5 Janvier 1759 [notaire Sanguinet - S.] "Inventaire des biens de la communauté de Marie Françoise Bellan, veuve de Antoine Sevigny dit Lafleur, de la paroisse et seigneurie de Neuville dite à Pointe au Tremble "
- 3 Janvier 1760 inhumation de Charles Sivigny Dit Lafleur à Notre-Dame de Québec
- 21 Septembre 1761 mariage de "Elizabeth Sivigny dite Lafleur de cette ville veuve de Julien Lafleur fille de feu Charles Sivigny dit Lafleur et Marie therese Morand" à Notre-Dame de Québec
- 1er juillet 1776 [notaire Planté - B.] "Partage de sommes d'argent d'une terre située en las seigneurie de Tilly… et François Sivigny dit Lafleur…"
- 18 Décembre 1782 [notaire P.-L. Descheneaux] "Echange d'une terre située au deuxième rang de la seigneurie de Tilly en retour de terre située à Tilly sur le fleuve St Laurent entre Pierre Huot dit St Laurent, cabaretier, de la Ville de Québec, et François Lafleur dit Sevigny, de la paroisse St Antoine du district de Québec

Tiré de : La Sève, bulletin de l'Association des Sévigny dit Lafleur, vol. XVIV, no 1, décembre 2007

Histoire de vacances...

Par Yves Boisvert

Il est parfois dangereux pour les parents de se promener avec des jeunes enfants en voiture...

Nous revenions d'un voyage en Abitibi chez mon grand-père à Authier-Nord. Après une semaine et des poussières, nous étions par cette belle journée torride de juillet 1975 sur le chemin du retour entre le Québec et l'Ontario. Pour ceux et celles qui ne connaissent pas le coin, il y a un endroit, en forêt, d'une distance de 72 km, qui s'appelle le parc *Matheson* juste avant le village du même nom du côté ontarien.

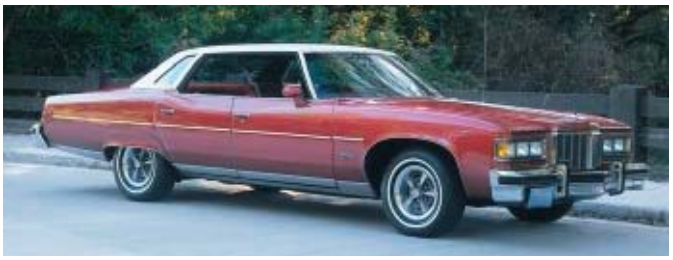

Mon père, ma mère, ma sœur, mon frère et un ami de la famille ainsi que moi-même, voyageons à bord de la magnifique Pontiac Bonneville rouge au toit blanc. Une automobile grosse comme un navire. L'auto est neuve de 4 mois environ… Les fenêtres baissées, il fait 31 degrés à l'extérieur. Une vraie journée d'été chaude et humide.

Midi… Nous arrivons comme par enchantement à *Matheson*. Les parents décident que nous mangerons au restaurant-bar à la sortie du village. Affamé, comme à l'habitude, mon père me demande ce que je veux manger. Je n'ai pas encore vu le menu, mais je lui dit : *Un hot-chicken avec des patates frites et une orangeade!* Ma mère de me dire : *Vas-tu avoir de la place pour manger tout ça?* Et mon père de répliquer : *Bin oui, tu le connais...Y'a pas de fond…* (Si mon père avait su…). L'assiette arrive, en moins de 10 minutes l'assiette est vide et le verre d'orangeade aussi. La serveuse revient pour me libérer de mon assiette vide en me disant : *Veux-tu un dessert?* Sans hésiter je dis : *Un sundae au caramel.* Le dessert arrive, un demi-litre de crème glacée plein de caramel et la petite cerise sur le dessus. En 15 minutes, la coupe est vide. Les dés sont jetés. La catastrophe est inéluctable.

Vous savez, dans les jours qui ont précédé le désastre nucléaire de Tchernobyl, plein de petites choses auraient pu être faites pour empêcher le drame. Eh bien, c'est un peu la même chose dans cette histoire. Lorsque vous voyagez avec des enfants en voiture, toujours apporter une chaudière. Garder les plus jeunes sur leur appétit jusqu'à destination et faites des petits arrêts pour prendre l'air...

Nous reprenons donc la route, à la sortie du restaurant. Destination *Cochrane* qui sera notre prochain arrêt dans environ 1 h 30. Nous roulons dans cette chaleur depuis environ 45 minutes lorsque je dis à ma mère : *Moman, j'ai mal au ventre.* Et ma mère de dire à mon père : *Ti-Mé, arrête-toi, le p'tit va être malade!* Comme nous sommes à un endroit de la route où nous ne pouvons nous arrêter, mon père continue. *Moman j'ai mal au cœur.* Et ma mère de crier : *Ti-Mé, arrête-toi, le p'tit va être malade!* Trop tard… Le volcan est en éruption. Il y en a sur ma mère, dans le collet de chemise de mon père, sur la banquette arrière, les tapis. Tout est couvert de hot-chicken, frites, petits pois, orangeade et de *sundae* au caramel recyclé.

Mon père trouve un endroit pour se stationner. Il est pas content. Il dit de très très gros mots religieux. Ma mère aussi. Ils fouillent désespérément dans les bagages dans le coffre pour trouver les serviettes de plage pour s'essuyer et changer de vêtements. L'auto est en ruine. Mon père ramasse les rebuts et le jus de digestions sur le tapis et la banquette, mais le mal est fait. Il reste 4 heures de route à faire par cette chaleur et cette odeur. Le retour à la maison sera interminable. Mon père fera nettoyer la voiture au garage le lendemain mais rien à faire, une petite odeur distincte va rester. Tellement que celui-ci va vendre l'auto plus tard à l'automne une fois que les effluves nauséeux furent dissimulés par le froid. Quelques années plus tard, ma mère en riait. Pour mon père qui avait eu la majeure partie du volcan, un peu moins. Mais il a fini par en rire. Il faut de la patience avec les enfants...